



CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Rapport de la Commission chargée de l'étude du préavis municipal No 58/20

<p style="text-align: center;">Demande d'un crédit de CHF 185'000.- pour le remplacement d'une balayeuse à l'usage des travaux de voirie</p>

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. PREAMBULE

La Commission, composée de M. Marc Baumgartner (président), de Mme Hélène Dormond-Schlumpf et de MM. François Krull, Sébastien Rumley, Paul Schwendimann s'est réunie le 18 novembre 2020.

M. Denys Chevalier, Municipal, était présent ainsi que M. Olivier Dupuis, Chef de la Voirie. La Commission les remercie pour leur disponibilité.

II. VEHICULE ACTUEL

Lors de la séance, M. Olivier Dupuis a expliqué clairement à la Commission la situation actuelle. Le véhicule qui doit être changé, une balayeuse MFH 2200, arrive maintenant en fin de vie. Comme mentionné dans le préavis, cette balayeuse a été achetée il y a 15 ans et compte plus de 4900 heures de travail ce qui représente une longévité hors-normes, attribuable à l'excellent travail d'entretien de la machine effectué en interne par la voirie. Il a été confirmé à la Commission qu'il était maintenant urgent de la changer.

Il s'agit de la seule balayeuse de notre commune, servant principalement aux tâches suivantes :

- le balayage des 27 km de routes entretenues par le service de voirie,
- le ramassage des feuilles mortes de l'automne sur les mêmes tronçons.

En 2019, le volume total ramassé par la balayeuse a été de 27,8 tonnes.

Ces deux dernières années, elle a déjà coûté plus de CHF 20'000.- en réparations diverses. Aujourd'hui, on doit s'attendre à d'autres frais sur cette machine, vu l'âge de celle-ci. De plus, chaque immobilisation engendre, en plus des coûts de réparation, la location d'une autre machine pour garantir la propreté des routes de notre village.

III. NOUVEAU VEHICULE

Un cahier des charges a été élaboré en fonction des besoins du service de la voirie et sept balayeuses ont été testées sur notre commune ou dans une autre région.

Le choix du nouveau véhicule s'est porté sur une balayeuse « MFH CS 250 » du groupe Aebi Schmidt, marque identique à notre balayeuse actuelle, avec un service après-vente qui a fait ses preuves durant ces dernières années. Les membres de la commission relèvent en outre que le prix des différentes balayeuses thermiques de nouvelle génération varie de moins de CHF 1'100.- entre elles.



Comme mentionné dans le préavis, l'achat de cette balayeuse engendre l'achat d'une nouvelle benne ainsi que la modification de la fosse accueillant cette nouvelle benne filtrante. A savoir que ce changement est obligatoire par les nouvelles normes relatives à l'incinération des balayures de route pouvant contenir des hydrocarbures et des polluants. De plus, la nouvelle balayeuse se vide par l'arrière et non plus latéralement comme l'actuelle.

Pour rappel :

Prix de la balayeuse	CHF	166'377.25
./.. Reprise véhicule actuel	<u>CHF</u>	<u>12'000.00</u>
Prix net de la balayeuse	CHF	154'377.25

A cela se rajoutent l'achat de la benne filtrante, la modification de la fosse et divers accessoires et imprévus pour un montant total de CHF 30'595.35, soit un total arrondi à CHF 185'000.00.

La Commission, lors de sa séance, a posé de nombreuses questions dont les principales sont énumérées ci-après :